



S C O T
SUD GARD

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 01 AVRIL 2015

<p>Référence du service : MAINTENANCE-PG/VM-10</p>	<p>Objet de la délibération : CONVENTION PARTENARIAL ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD ET LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES – FRAIS DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR SHARP</p>
<p><u>Etaient présents : (39)</u> Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Laurent PELISSIER, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Sonia AUBRY, René BALANA, Jean-Pierre BONDOR, Jacques BONHOMME, Maryan BONNET, Pilar CHALEYSSIN, Marianne CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Marie-José DOUTRES, Alex DUMAGEL, Arthur EDWARDS, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Marc FOUCON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Michel GABACH, Maurice MOURET, Murielle NEPOTY, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Guy SCHRAMM, Jean-Marc SOULAS, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (11 pouvoirs)</u> Nadine ANDREO donne pouvoir à Jean-Baptiste ESTEVE ; Alain DALMAS donne pouvoir à Marie-France RAINVILLE ; Alain DUPONT donne pouvoir à André BRUNDU ; Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET donne pouvoir à Marianne CREPIN ; Jean-Pierre FUSTER donne pouvoir à Gilles DONADA ; Maurice GAILLARD donne pouvoir à Jean-Luc DESCLOUX ; Marie-Françoise MAQUART donne pouvoir à Marie-Paule ARMAND ; Vivian MAYOR donne pouvoir à Vincent ALLIER ; Corine PONCE-CASANOVA donne pouvoir à Marc SOULAS ; Gaëtan PREVOTEAU donne pouvoir Jean-Jacques GRANAT ; Thierry PROCIDA donne pouvoir Jacky RAYMOND ;</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (38)</u> Bernard CLEMENT, Juan Antoine MARTINEZ, <i>Vice-Président(e)s</i></p> <p>Joseph ARTAL, Laurent BURGOA, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Benoît DAQUIN, Martine DUMAS-VALAT, Richard FLANDIN, Marilyne FOULLON, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Jean-Claude LEBOURGEOIS, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MAUMEJEAN, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Thierry PESENTI, Bernard PRADIER, Serge REDER, Olivier RIGAL, Catherine ROCCO, Sophie ROULLE, Frédéric SALLE-LAGARDE, Jean-Rémy SOLANA, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRAUJLET, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p>Membres afférents : 89 Membres en exercice : 88</p> <p style="text-align: right;">Membres afférents : 89 Membres en exercice : 89</p>	

Monsieur, Philippe GRAS, Président, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en 2009 Nîmes métropole a fait l'acquisition d'un photocopieur SHARP mis à la disposition du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard et du Syndicat mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ;

Considérant l'amortissement de ce matériel terminé en mars 2014 et que de ce fait que les deux structures doivent désormais assumer les frais de maintenance de cet appareil ;

Considérant que la Société SHARP n'accepte qu'un seul tiers utilisateur, (la facturation sera établie au nom du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard qui devra ensuite facturer au Syndicat mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes sa participation aux frais liés au photocopieur) ;

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 50 (dont 11 pouvoirs)

Pour :50.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1 :

D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le Syndicat mixte du SCOT Sud Gard et le Syndicat mixte du PAYS Garrigues et Costières de Nîmes ;

ARTICLE 2 :

D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du SYNDICAT MIXTE
Arche Bötti n° 1 - 3^{ème} étage
116, Allée Norbert Wiener
30900 NIMES
www.scot-sud-gard.fr
Tél : 04 66 02 55 30 - Fax : 04 66 28 91 02
Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle





CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SCOT SUD DU GARD ET LE PAYS GARRIGUES ET COSTIÈRES DE NÎMES

Il a été convenu ce qui suit :

Entre :

Le Scot Sud Gard, Syndicat Mixte, Arche Botti 2, 115 allée Norbert Wiener 30035 NÎMES, représenté par son Président Monsieur Philippe GRAS,

Et :

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, Syndicat Mixte, Arche Botti 2, 115 allée Norbert Wiener 30035 NÎMES, représenté par son Président Monsieur Jacques BOLLEGUE,

Article 1 : contexte :

Nîmes Métropole en 2009 a fait l'acquisition d'un photocopieur SHARP n°85055839 mis à disposition du S.M. SCOT et du S.M. PAYS avec la prise en charge de la maintenance (les cartouches d'encre, les réparations et réglages divers...).

L'amortissement de ce matériel s'est terminé en mars 2014 et les deux structures doivent désormais assumer les frais de maintenance de cet appareil.

La Sté SHARP n'acceptant qu'un seul tiers utilisateur, la facturation sera établie au nom du S.M. SCOT SUD GARD. Le SCOT en contrepartie, facturera au PAYS sa participation aux frais de maintenance.

Article 2 : Objet convention :

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de répartition et de facturation des frais de maintenance du photocopieur SHARP référence 85055839/SHARP MGPA4/A3 MXM350NSF.

L'appareil possède deux compteurs :

- un compteur pour les tirages effectués par le SCOT,
- un compteur pour les tirages effectués par le PAYS,

Le PAYS s'engage à régler chaque trimestre sa participation aux frais de maintenance soit :

- Les copies : 0,045 € HT par copie x total compteur Pays + la TVA à 20% = 0,054 €/copie TTC.
Le tarif sera automatiquement réévalué à chaque augmentation de la Sté SHARP.
- Les cartouches d'encre,
- Les interventions des techniciens de maintenance (réparations, visites.....),

Article 3 : Durée de la convention :

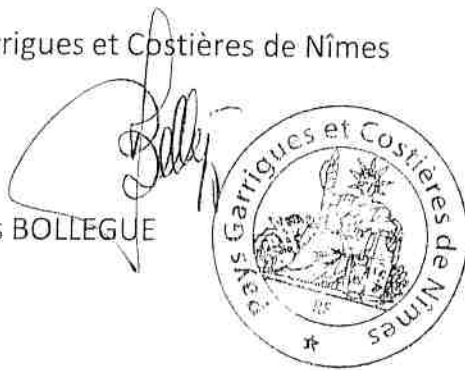
La présente convention est établie pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Nîmes,
Le 02 décembre 2014

- 1 AVR. 2015

Le Président du Pays Garrigues et Costières de Nîmes

Jacques BOLLEGUE



Le Président du SCOT SUD GARD



Philippe GROS